

Bureau de la réglementation et des étrangers
Section de la réglementation générale
2023 / 263

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Dunkerque

Le Sous-Préfet

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par Madame la présidente du tribunal judiciaire de Dunkerque ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2023, donnant délégation de signature à Monsieur François-Xavier BIEUVILLE, sous-préfet de Dunkerque ;

ARRETE

Article 1^{er}

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque et Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Dunkerque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Dunkerque, le 11 DEC. 2023

Le sous-préfet

François-Xavier BIEUVILLE

